

Brunswick Exploration annonce un placement privé sans courtier mené par des initiés en vertu de la dispense pour financement de l'émetteur coté

*NE PAS DISTRIBUER AUX SERVICES DE FIL DE PRESSE
DES ÉTATS-UNIS NI DIFFUSER AUX ÉTATS-UNIS*

Montréal (Québec), le 25 février 2026 – **Brunswick Exploration Inc.** (TSX-V : BRW; OTCQB : BRWXF; FRANKFURT :1XQ) (« **BRW** » ou la « **société** ») est heureuse d'annoncer un placement privé sans courtier (le « **placement** ») d'un maximum de 16 000 000 d'unités de la Société (une « **unité** ») au prix de 0,25 \$ par unité pour un produit brut maximum de 4 000 000 \$.

M. Killian Charles, président et chef de la direction de BRW, a déclaré : « Ce financement arrive à un moment crucial pour Brunswick Exploration, alors que nous nous préparons à lancer nos travaux d'exploration en Arabie saoudite et à poursuivre l'expansion de notre présence internationale. Au cours des douze derniers mois, nous avons identifié plusieurs juridictions hautement prioritaires où les efforts d'exploration du lithium ont été faibles, voire inexistants. Nous croyons fermement pouvoir regrouper une part importante des cibles mondiales d'exploration de lithium à un stade précoce, renforçant ainsi davantage notre position de première société d'exploration du lithium. Nous sommes extrêmement enthousiastes à l'idée d'ouvrir ce nouveau chapitre pour la société et nos actionnaires. »

Chaque unité sera composée d'une action ordinaire de la société (une « **action sous-jacente à une unité** ») et d'un demi bon de souscription d'action ordinaire (chaque bon de souscription entier, un « **bon de souscription** »). Chaque bon de souscription permettra à son porteur d'acheter une action ordinaire de la société (une « **action sous-jacente à un bon de souscription** ») au prix de 0,35 \$ à tout moment pendant une période de 36 mois suivant la date de clôture (au sens attribué à ce terme dans le présent communiqué).

Les unités seront offertes en vente dans toutes les provinces du Canada en vertu de la dispense de financement pour l'émetteur coté prévue à la partie 5A du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (la « **dispense pour financement de l'émetteur coté** »). Les titres émis en vertu de la dispense pour financement de l'émetteur coté devraient être immédiatement librement négociables en vertu de la législation canadienne en valeurs mobilières applicable, s'ils sont vendus à des acheteurs canadiens.

La société a l'intention d'affecter le produit net tiré du placement à des activités d'exploration sur les propriétés de la société au Canada, en Arabie saoudite et au Groenland, ainsi qu'à des fins générales d'entreprise et de fonds de roulement.

La participation d'initiés de la société au placement constituera une opération avec une personne apparentée au sens du *Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières* (« **Règlement 61-101** »). La société a l'intention de se prévaloir des dispenses relatives à l'évaluation officielle et aux exigences d'approbation des porteurs minoritaires prévues aux articles 5.5(a) et 5.7(1)(a) du *Règlement 61-101*, au motif que ni la juste valeur marchande des titres devant être émis dans le cadre du placement ni la contrepartie devant être payée par les initiés de la société n'excéderont 25 % de la capitalisation boursière de la société.

La clôture du placement est prévue pour le ou vers le 18 mars 2026 (la « **date de clôture** ») ou pour une autre date qui se situe dans les 45 jours suivant la date du présent communiqué et est assujettie à certaines conditions, notamment l'obtention de toutes les approbations nécessaires, dont l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

Il est possible de consulter le document de placement relatif au placement sous le profil de la société à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la société à l'adresse www.brwexplo.ca. Il est recommandé aux investisseurs éventuels de lire ce document de placement avant de prendre une décision d'investissement.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'achat de titres aux États-Unis. Les titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi de 1933, dans sa version modifiée, ou de toute loi étatique sur les valeurs mobilières et ne peuvent pas être offerts ni vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis (au sens donné au terme *U.S. Persons* dans la Loi de 1933) à moins d'être inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois étatiques applicables en matière de valeurs mobilières ou de bénéficier de dispenses aux termes de ces lois.

À propos de Brunswick Exploration inc.

Brunswick Exploration est une société d'exploration minière basée à Montréal et inscrite à la Bourse de croissance TSX sous le symbole « BRW ». La société se consacre à la prospection du lithium au Canada, un métal essentiel nécessaire à la décarbonation et à la transition énergétique mondiales. La société agrandit rapidement le plus vaste portefeuille de propriétés riches en lithium au Canada, au Groenland et en Arabie saoudite soutenu par son projet Mirage, l'une des plus importantes estimations de ressources minérales présumées de lithium dans la roche dure non développée des Amériques, avec 52,2 Mt à 1,08 % de Li₂O.

Relations avec les investisseurs / Demandes de renseignements

M. Killian Charles, président et chef de la direction

Téléphone : (514) 861-4441

Courriel : info@BRWexplo.com

Mise en garde à propos des informations prospectives

Le présent communiqué de presse contient des « informations prospectives » au sens attribué à ce terme par les lois canadiennes applicables sur les valeurs mobilières, qui sont fondées sur les attentes, les estimations et les projections en date du présent communiqué de presse. De manière générale, les informations prospectives peuvent être repérées au moyen d'une terminologie prospective telle que « prévoit », « cherche à », « s'attend à », « estime », « entend », « anticipe », « croit », « pourrait », « pourrait éventuellement », « susceptible de » ou des variantes de ces termes, ou au moyen de déclarations selon lesquelles certaines actions, certains événements ou certains résultats « peuvent », « seront », « pourraient », « devraient », « pourraient éventuellement », « seront entrepris », « se produiront », « seront atteints » ou d'autres expressions similaires. Ces informations prospectives comprennent notamment des déclarations concernant les attentes de la société en ce qui concerne l'utilisation du produit du placement et l'utilisation des fonds disponibles après la réalisation du placement; la réalisation du placement et la date de cette réalisation et l'approbation de la Bourse de croissance TSX.

Les informations prospectives comprennent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les événements réels, les résultats, les performances, les

perspectives et les opportunités diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou implicites dans ces informations prospectives incluant, sans s'y limiter, les risques et incertitudes liés à l'exploration minière, les délais ou l'incapacité d'obtenir les autorisations gouvernementales, environnementales ou autres requises pour les projets; les incertitudes quant à la disponibilité et au coût du financement requis dans l'avenir; les changements sur les marchés des capitaux propres; l'inflation; les fluctuations des prix des matières premières; les délais dans le développement des projets; les autres risques inhérents au secteur de l'exploration minière; ainsi que les risques décrits dans les documents publiés par la société déposés sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Bien que la société soit d'avis que les hypothèses et les facteurs pris en compte lors de la préparation des informations prospectives dans le présent communiqué de presse sont raisonnables, l'on ne devrait pas accorder d'importance indue à ces informations, lesquelles s'appliquent uniquement en date du présent communiqué de presse, et aucune assurance ne peut être donnée à l'effet que ces événements se produiront dans les délais indiqués ni à tout autre moment. La société décline toute intention ou obligation d'actualiser ou de réviser toute information prospective, que ce soit pour tenir compte de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf si requis par la loi.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) déclinent toute responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude du présent communiqué de presse.